



Mon employeur ne peut pas diminuer mon préavis comme prévu...

Par **Bedoum**, le **06/09/2010** à **16:21**

Bonjour,

Je souhaiterais savoir; Si j'ai fais la demande (par courrier) à mon employeur de diminuer ma période de préavis (c'est à dire le 10 sept plutôt que le 29 sept pour un nouvel emploi) et que celui-ci décide de me libérer plutard (ex: le 15 sept) suis-je obligée de quitter mon poste actuel, sachant que le délai de ma demande est dépassé? ou Ai-je le droit de changer d'avis sachant que je n'ai plus d'intérêt à partir plutard car mon futur emploi a accepté de m'attendre après la fin de mon préavis.

Merci.

Par **laureline691**, le **06/09/2010** à **22:11**

Si votre employeur actuel vous autorise , suite à votre demande , de partir plus tôt il vous est impossible de revenir dessus puisque c'est vous qui l'avez demander .
Maintenant s'il est d'accord vous pourrez rester jusqu'à la fin du préavis .
Cordialement,

Plus de questions :
<http://forum.tedforum.com>